

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 29 décembre à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 24 janvier 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absentes excusées : SEMENE Marie-Ange procuration à **AFONSO Djemilla**

CASANOVA Céline procuration à **Ducros Lucie**

MARCHOU Marie procuration à **STURMEL Philippe**

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Autorisation de recrutement de contractuels pour remplacement et besoin occasionnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il l'avait autorisé par délibération du 12/12/2022 à recruter des vacataires pour faire face au surcroît de travail dans différents domaines à certaines périodes de l'année ou lors d'absences prolongées du personnel titulaire.

Il propose de reconduire le recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2024. La rémunération serait fixée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, administratif, du patrimoine ou d'animation.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique , administratif, du patrimoine ou d'animation pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2024.
- décide d'ouvrir les crédits sur le compte 6413 du budget 2024.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 29 janvier 2024

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.